Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 26078

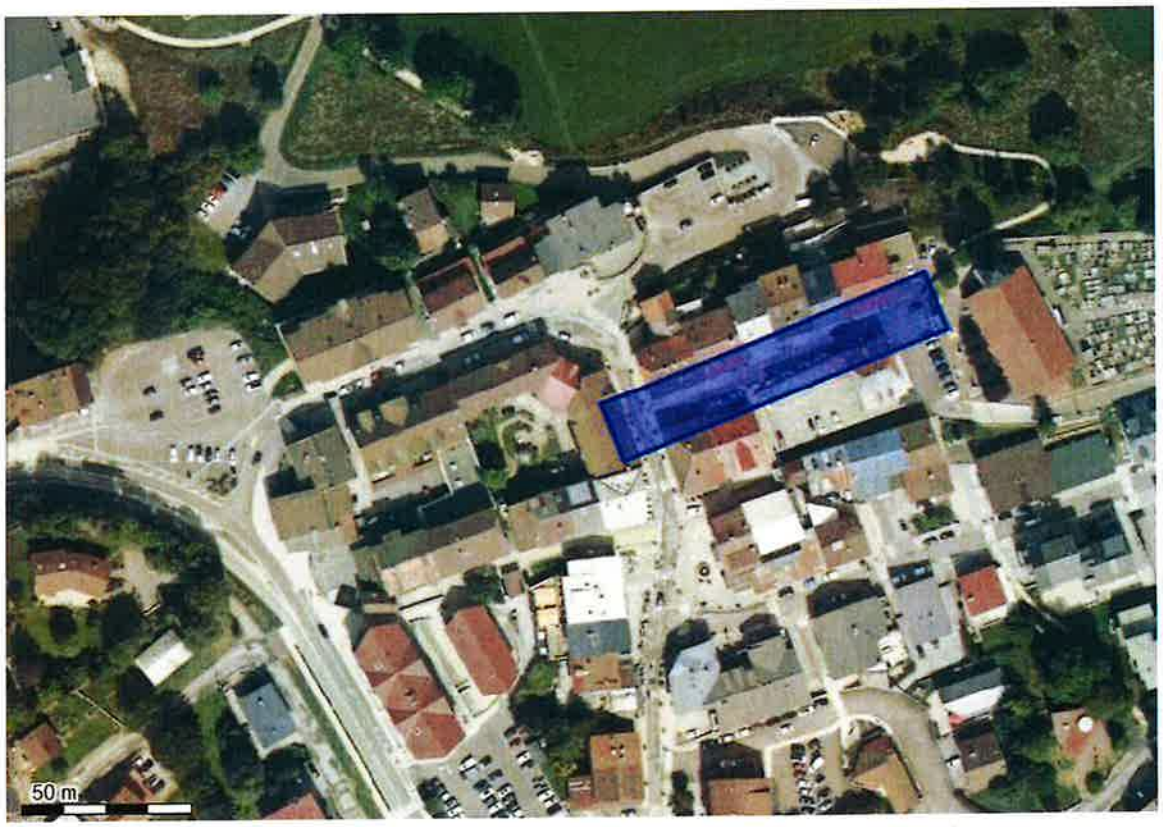
ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu la demande de la société COLAS France-LACOSTE - TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, devant effectuer les travaux de pose de conduites d'eau potable rue de l'Eglise, **à compter du 13 avril 2026, pour une durée de 40 jours,**

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT FERMÉS POUR TRAVAUX

Article 1 :
A compter du 15 avril 2026, la circulation et le stationnement seront interdits **rue de l'Eglise** – 39220 LES ROUSSES, pour permettre la réalisation des travaux de pose de conduites d'eaux potables, par la société COLAS France-LACOSTE. **La durée des travaux est de 40 jours.**



Article 2 :
La circulation de tous les véhicules, sauf véhicules accrédités à ces travaux, sera interdite ainsi que le stationnement rue de l'Eglise, pendant toute la période des travaux. **Une déviation sera mise en place par la Route du Noirmont et la rue Abbé Marc Berthet, signalée par panneaux de signalisation règlementaire mis en place par la société COLAS France-LACOSTE.**

.../...

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67291

.../...

Article 3 :
La société COLAS France-LACOSTE est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation règlementaire ainsi que des dispositifs de sécurité nécessaires.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :
Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés et une copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Policier Municipal
- Monsieur le Directeur des Services Techniques communaux,
- La société COLAS France-LACOSTE.

Fait aux Rousses, le 15 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE DES ROUSSES 39220 (JURA)

Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67291